# Variations de pratiques médicales

## Soins préventifs

Analyse de la répartition de la pratique médicale en volumes et en dépenses par patient et par assuré en Belgique (répartition, occurrence, tendances par régions, provinces et arrondissements) pour l'année **2023** 



INAMI – Service des Soins de Santé – Direction Recherche, Développement et promotion de la qualité

#### **Cellule Soins Efficaces**

Pascal Meeus, Virginie Dalcq, Benjamin Swine, Katrien Declercq, Delphine Beauport Contact: <a href="mailto:appropriatecare@riziv-inami.fgov.be">appropriatecare@riziv-inami.fgov.be</a>

Date de ce rapport : 5 septembre 2024

## Table des Matières

TAE	ABLE DES MATIÈRES	2
1.	. INTRODUCTION	3
2.	. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE	4
Þ	A. CODES DE NOMENCLATURE INAMI RETENUS POUR L'ANALYSE	4
E	B. HISTORIQUE DES CODES DE NOMENCLATURE	9
(	C. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION EN VOLUMES DES CODES DE NOMENCLATURE PRESTÉS	13
	D. Source des données et période d'analyse	14
Е	E. Critères de sélection	15
F	F. Spécialité des prestataires	16
(	G. Spécialité des prescripteurs	
H	H. NOMBRE (ESTIMÉ) DE PATIENTS PAR AN	18
- 1	I. Standardisation	19
3.	RÉSULTATS	20
A	A. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ NATIONAL	20
E	B. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ PAR SEXE ET PAR ÂGE	21
(	C. TAUX DE PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE	25
[	D. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ SELON LE RÉGIME DE REMBOURSEMENT	27
E	E. EVOLUTION DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS	29
F	F. VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS	33
(	G. DÉPENSES STANDARDISÉES EN SOINS DE SANTÉ À CHARGE DE L'ASSURANCE	37
4.	. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS	44
5.	ANNEXES	45
A	A. ANALYSE DE LA VARIANCE (ANOVA), HORS BRUXELLES	45
E	B. Fréquence des occurrences de la pratique (par patient)	46
(	C. Types de prise en charge du patient	50
	D. VARIATIONS DE CODAGE ET ALTERNATIVES DE LA PRATIQUE	52

### 1. INTRODUCTION

La création de la Cellule Soins Efficaces au sein de la Direction Recherche-Développement-Qualité du Service Soins de Santé de l'INAMI fait suite au Contrat d'administration 2016-2018 de l'INAMI¹. Il prévoit, dans son article 35, « la création d'une Cellule Soins efficaces ciblant plus spécifiquement une approche intégrée en matière d'utilisation rationnelle des ressources ». Ce projet de création de la Cellule Soins Efficaces est effectif depuis le deuxième trimestre 2017.

La mise en œuvre concrète de la Cellule a été formalisée par le « Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2016-2017 » publié par l'INAMI le 18 juillet 2016<sup>1</sup>. Ce plan énonce une trentaine de mesures visant à tendre vers davantage d'efficience dans les soins de santé en encourageant les pratiques adéquates et en luttant contre les soins inutiles ou inappropriés.

Il y est convenu que, parmi ses missions, la Cellule Soins Efficaces analyse la « pertinence des soins » avec pour objectif d'identifier des variations de consommation inexpliquées après standardisation. Ces variations constituent en effet potentiellement un signe d'utilisation non optimale des ressources.

Les rapports de « variations de pratiques médicales » reprennent les analyses menées dans ce cadre. Chaque rapport est centré sur une thématique.

Le présent document vise à présenter les résultats chiffrés et graphiques des analyses<sup>2</sup> de la pratique de Soins préventifs, ainsi qu'à en fournir les essentielles clés de lecture.

Volontairement, nous n'avons ajouté ici aucun élément d'interprétation souhaitant au préalable soumettre ces constats aux professionnels qui sont les plus à même de les interpréter. Ce document est néanmoins libre d'accès, afin d'alimenter objectivement et publiquement la réflexion sur la thématique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nous renvoyons le lecteur intéressé par la méthodologie suivie pour ces analyses quantitatives vers le document intitulé « Variations de pratiques – Méthodologie ».

## 2. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE

### A. Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse

Les codes de nomenclature de l'INAMI qui ont été retenus pour l'analyse sont listés ci-dessous :



mbulant	Hospitalisé	Taux		Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Vale
301490	x	oui	oui	A patrir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302215-302186, 302190-302201, 302215-302186, 302190-302201, 302215-302648, 302190-302201, 302210-302201, 302210-3022064, 302190-302201, 302210-302201, avait le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangére ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976 P 2 ou le numéro 301490 P 0 lorsque la prestation a été effectuée par un hygieniste bucco-dentaire.	01-10-2022		N04	L5
301593	301604	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 19èm anniversaire					N04	N2
801696	301700	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne 301700 oui oui sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit					N04	L1
01711	301722	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche					N04	Li
01733	301744	**Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne oui oui sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche		01-06-1998		N04	L	
801755	301766	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : ouddrant inférieur droit		sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne :	01-06-1998		N04	Li
301770	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'u		** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-06-1998		N04	L	
801976	x	oui	oui	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302212-302223, 302234-302245, 302553-302563, 302553-302563, 302534-302263, 302535-302566, 302510-302621, 302632-302634 est conditioné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fiait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangère ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976 P 2 ou le numéro 301490 P 0 lorsque la prestation a été effectuée par un hygiéniste bucco-dentaire.	01-01-2002		N04	L
02153	302164	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01-01-1989		N04	L
302175	302186	oui		* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01-01-1989		N04	L:
302190	302201	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01-01-1989		N04	L:
02212	302223	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01-01-1989		N04	L
02234	302245	oui	oui oui * Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)  ** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou		01-01-1991		N04	L
02352	302363	oui		mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01-10-2022		N04	
02374	302385	oui		** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant supérieur gauche	01-10-2022		N04	ı
02396	302400	oui		** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur gauche	01-10-2022		N04	ι
02411	302422	oui		** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur droit	01-10-2022		N04	L
02433	302444	oui		** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-10-2022		N04	L
02551	302562	oui	oui		01-10-2022		N04	L
02573	302584	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche			N04	L
02595	302606	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01-10-2022		N04	L
02610	302621			01-10-2022		N04	L	
02632	302643	oui	oui	<ul> <li>Détartage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)</li> <li>Honoraires complémentaires pour les prestations de la rubrique traitements préventifs accessibles aux hygiénistes bucco-dentaires et</li> </ul>	01-10-2022		N04	L
309492	309503	non	oui	effectuées par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, à partir du 19e anniversaire, par prestation	01-10-2022		N04	L
				* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir				

mbulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses		Création	Suppression	Groupe N	Vale
371291	371302	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e iusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01-09-2023		N04	L30
371313	371324	oui	oui	De Betartage sous-gingival, avec surfaçage radiculaires i nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01-09-2023		N04	L30
71335	371346			* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir	04 00 2022	09-2023		130
3/1335	3/1346	oui	oui	du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit  * Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir	01-09-2023			L3
71350	371361	oui	oui	du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents naturelle et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-09-2023		N04	L3
71372	371383	oui	oui	* Examen buccal parodontal, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire	01-09-2023		N04	N3
71556	371560	oui	oui	* Examen buccal comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, effectué au cours du premier semestre de l'année civile, une fois par semestre, jusqu'au 18e anniversaire	01-09-2005	31-01-2018	N04	
				* Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et				
371571	371582	oui	oui	curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une fois par année civile, uniquement au cours du deuxième semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire	01-09-2005		N04	N:
71593	371604	oui	oui	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e	01-09-2023		N04	N:
				jusqu'au 19e anniversaire  * Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins				
371615	371626	oui	oui	préventifs et curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une foispar année civile, uniquement au cours du premier semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire	01-02-2018		N04	N1
371696	371700	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01-09-2005		N04	L1
371711	371722	oui	oui	"Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01-09-2005		N04	L1
71733	371744	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acqueirr ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01-09-2005		N04	L1
71755	371766	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit.	01-09-2005		N04	L
371770	371781	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-09-2005		N04	L
371792	371803	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant supérieur droit		31-01-2018	N04	
71814 71836	371825 371840	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant supérieur gauche		31-01-2018 31-01-2018	N04 N04	
71851	371862	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche  * Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant inférieur droit		31-01-2018	N04 N04	
71873	371884	oui	oui	* Nettroyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)		31-01-2018	N04	
72153	372164	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01-09-2023		N04	L
72175	372186	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01-09-2023		N04	L
72190	372201	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01-09-2023		N04	L
72212	372223	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01-09-2023		N04	L
72234	372245	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-09-2023		N04	L
72352	372363	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur	01-10-2022		N04	١.
72352	3/2303	oui	oui	mentaux, jusqu'au zu eminversaire, qui ne sont pas en etait à acquerir ou de conserver une nygiene ductaire quoudienne normaire pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrants tupérieur droit ** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou	01-10-2022		NU4	L
372374	372385	oui	oui	mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01-10-2022		N04	L
372396	372400	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygléniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur lâge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01-10-2022		N04	L
372411	372422	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur lâge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit par l'age sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit par	01-10-2022		N04	E
72433	372444	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-10-2022		N04	Ŀ
372455	372466	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive effectué par un hygiéniste buccodentaire, par dent, jusqu'au 19e anniversaire	01-10-2022		N04	L
72470	372481	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une autre dent définitive effectué par un hygiéniste buccodentaire, au cours de la même séance et dans	01-10-2022		N04	L
72514	372525	oui	oui	le même quadrant - par dent supplémentaire, jusqu'au 19e anniversaire  * Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 19e anniversaire	01-09-2005		N04	L
				* Scellement de fissures et de puits d'une autre dent définitive, au cours de la même séance et dans le même quadrant - par dent				
372536	372540	oui	oui	supplémentaire, jusqu'au 19e anniversaire  Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant	01-09-2005		N04	l
372551	372562	oui	oui	supérieur droit	01-09-2023		N04	Li
	372584	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant	01-09-2023		N04	L1

## **Dentistes – Soins préventifs**

<b>Ambulant</b>	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
372595	372606	oui	OUI	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01-09-2023		N04	L10
372610	372621	oui	OIII	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01-09-2023		N04	L10
372632	372643	oui	OIII	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01-09-2023		N04	L10
379492	379503	non		* Honoraires complémentaires pour les prestations de la rubrique traitements préventifs accessibles aux hygiénistes bucco-dentaires et effectuées par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, jusqu'au 19e anniversaire, par prestation	01-10-2022		N04	L10

B. Historique des codes de nomenclature



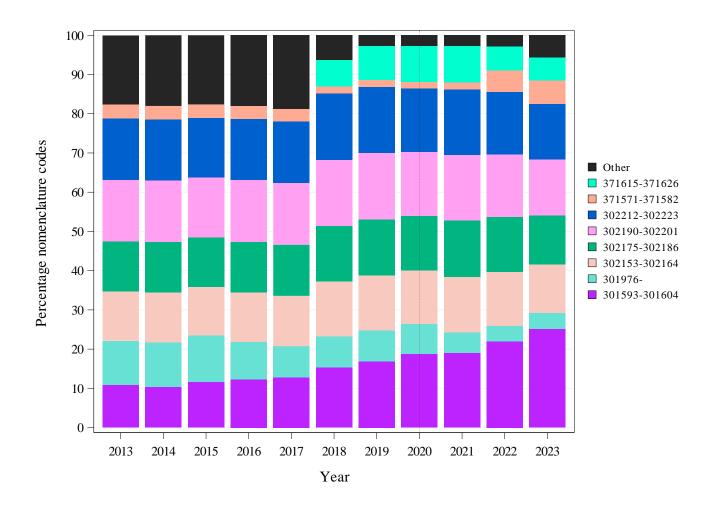
Ce tableau reprend l'historique des descriptions des codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse, en cas de modification implémentée durant la période 2013-2023.

Ambulant	Hospitalise	Date	Libellé
301593	301604	01-05-2011	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 63e anniversaire
301593	301604	01-05-2014	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 65e anniversaire
301593	301604	01-10-2015	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 66e anniversaire
301593	301604	01-01-2016	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 67e anniversaire
301593	301604	01-09-2017	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année dvile, à partir du 18 es jusqu'au 67 e anniversaire
301593	301604	01-07-2022	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 80e anniversaire
301593	301604	01-09-2023	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 19ème anniversaire
301696	301700	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
301696	301700	01-09-2023	"Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
301711	301722	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche
301711	301722	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche
301733	301744	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
301733	301744	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
301755	301766	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
301755	301766	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
301770	301781	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
301770	301781	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
301976	x	01-05-2009	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302214-302225, 302234-302245 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangère ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976.
301976	x	01-10-2022	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302214-302223, 302234-302245, 302551-302562, 302573-302584, 302595-302606, 302610-302621, 302632-302643 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangère ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976 P 2 ou le numéro 301490 P 0 lorsque la prestation a été effectuée par un hygiéniste bucco-dentaire.

302153 302164 O1-65-2002 Potentrage, par quadrant, par anneé civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant supérieur droit 192175 302186 O1-65-2002 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant supérieur gauche 202175 302186 O1-65-2002 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant supérieur gauche 202175 302280 O1-65-2000 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant supérieur gauche 202170 30220 O1-65-2000 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant inférieur gauche 202170 30222 O1-65-2000 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant inférieur droit 202170 30222 O1-65-2000 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : quadrant inférieur droit 202170 30224 O1-65-200 Potentrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour le compart du 18 anniversaire : qui en sont pas en dat droquefoir ou de conserver une hygénie buscale quotidienne normale pour leur digs assi Faide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 2 20232 20235 20236 201-50.20 2002 2002 2002 2002 2002 2002 2002				
30215 30216 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par anneé civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur dioit 30215 30216 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur gauche 30215 30216 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur gauche 30215 30220 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche 40212 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche 40222 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur droit 50222 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur droit 50222 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : pulsaieurs quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants incomplets) 40222 01-5-002 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : pulsaieurs quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants incomplets) 40223 00236 01-9-022 **Detartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : pulsaieurs quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants minimum pour l'ensemblé des quadrants (3 entre st/ou implants en par des des quadrants (3 entre st/ou implants en par des des quadrants (3 entre st/ou implants en par des des quadrants (3 entre st/ou implants en par des des quadrants (3 entre st/ou implants en par des des quadrants (3 entre st/ou implants en par des d			Date	Libellé
30215 302166 01-65-200 **Detertrage, par quadrant, par anneé volle, à partir du Se anniversaire : quadrant supérieur gauche 302190 30200 01-65-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur gauche 30210 30200 01-05-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur gauche 30212 30222 01-65-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur gauche 30224 30224 01-65-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur gauche 30224 30224 01-65-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur droit 30224 30224 01-69-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant inférieur droit 30224 30225 01-69-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : quadrant signifieur droit 30224 30226 01-69-200 **Detertrage, par quadrant, par année volle, à partir du Se anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour contrait du Se anniversaire : qui ne sont pas en det d'acqueir ou de conserver une hygien buccale quotidienne normaie contrait du Se anniversaire, qui ne sont pas en det d'acqueir ou de conserver une hygien buccale quotidienne normaie pour leur dige sans l'isade d'une lietre personne : quadrant supérieur d'ort d'il 30-69-200 **Nettroge prophylactique effectué par un hygieniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez de shandicapés, physiques bource deriver, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques de sur de se sur leur de se sans l'ade d'une lietre personne : quadrant supérieur d'ort d'il 30-69-200 **Nettroge prophylactique effectué par un hygieniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques hourse quadrant d'il 30-69-200 **Nettroge prophylactique effectué par un hygieniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handic				
302159 302260 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par anneée volle, à partir du Be anniversaire : quadrant niferieur gauche 302150 30200 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : quadrant niferieur gauche 302121 302222 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : quadrant niferieur gauche 302240 302240 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : quadrant niferieur droit 302241 302225 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : quadrant niferieur droit 302240 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : pulsaieur squadrant \$1 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets) 302250 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : pulsaieur squadrant \$1 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets) 302260 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire : pulsaieur squadrant, par trimestre, chec des handicagés, physiques 302360 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, par année vivile, à partir du Be anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquelir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale 302362 01-09-2023 * Oetentrage, par quadrant, qui ne sont pas en état d'acquelir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale 302363 01-09-2023 * oetentrage, par quadrant, apartir du Be anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquelir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale 302364 01-09-2023 * oetentrage, par pulsaire du Be anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquelir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale 302365 01-09-2023 * oetentrage, par quadrant, apartir du Be anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquelir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale 302366 01-09-2023 * oetentrage, par pulsaire qui ne frecture par un hy				
30219 30220 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 18e anniversaire ; quadrant inférieur gauche 30212 30223 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 18e anniversaire; quadrant inférieur droit 30212 30223 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 18e anniversaire; quadrant inférieur droit 30224 30224 30225 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 18e anniversaire; quadrant inférieur droit 30224 30224 30225 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 19e anniversaire; pulseurs quadrant (3 dents et/ou implants minimum pour resemble des quadrants incomplets) 30232 30233 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 19e anniversaire; pulseurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour resemble des quadrants incomplets) 30232 30236 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 19e anniversaire; pulseurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour resemble des quadrants incomplets) 30235 (10-500) **Detarrage, par quadrant, par ande eville, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquelre ou de conserver une hygiène buccale quotidenne normale pour leur à ges ans l'aide d'une tierre personne: quadrant supérieur d'ou de conserver une hygiène buccale quotidenne normale pour leur à ges ans l'aide d'une tierre personne: quadrant supérieur d'oui se conserver une hygiène buccale quotidenne normale pour leur à ges ans l'aide d'une tierre personne: quadrant par trimestre, chez des handicapés, physiques d'exception quadrant par trimestre, chez des handicapés, physiques de l'exception quadrant par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur à ges ans l'aide d'une tierre personne: quadrant supérieur guache 30237 302385 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500) 30240 (10-500				
30212 30223 01-59.007 Petartrage, par quadrant, par andee olvie, a partrir du 18e anniversaire; quadrant inférieur gauche 30224 30223 01-59.007 Petartrage, par quadrant, par andee olvie, a partrir du 18e anniversaire; quadrant inférieur droit 30224 30224 01-59.007 Petartrage, par quadrant, par andee olvie, a partrir du 18e anniversaire; plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour rememble des quadrants incomplets) 30224 01-59.007 Petartrage, par quadrant, par andee olvie, a partrir du 19e anniversaire; plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour rememble des quadrants incomplets) 30235 302363 01-10-202 mentaux, a partrir du 18e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur droit 30236 01-10-202 mentaux, à partrir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur droit 30237 50250 01-10-2020 mentaux, à partrir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur droit 30237 50250 01-10-2020 mentaux, à partrir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur droit 30237 50250 01-10-2020 mentaux, à partrir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur groube. 30236 302400 01-10-2020 mentaux, à partrir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ge assa l'aide d'une tierce personne; quadrant supérieur guadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques services de l'une service				
302214 30223 01.59.003 Poletarrage, par quadrant, par ande edvile, à partir du 18e anniversaire ; quadrant inférieur droit 30224 30224 10.59.003 Poletarrage, par quadrant, par ande edvile, à partir du 18e anniversaire ; plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour responsable des quadrants, par année edvile, à partir du 18e anniversaire; plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour semble des quadrants, incomplets) 30224 30225 10.59.003 Poletarrage, par quadrant, par année edvile, à partir du 18e anniversaire; plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour responsable des quadrants incomplets) 302352 302363 01.10.2002 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur à ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur guadre 1.50.000 province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant par trimestre que de shandicagés, physiques province que ges ans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit 1.50.000 province que ges ans l'aide				
302244 302243 0.16-9.2020 1.20				
302245 302265 302265 301-05-2003 "Detertrage, par quadrant, par année civile, à partri du 18e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour John Potentrage, par quadrant, par année civile, à partri du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour John Potentrage, par quadrant, par année civile, à partri du 19e anniversaire : plusieurs quadrant, par timestre, chez des handicapés, physiques pour leur dge sans l'aide d'une tierre personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par timestre, chez des handicapés, physiques pour leur dge sans l'aide d'une tierre personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur dge sans l'aide d'une tierre personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur dge sans l'aide d'une tierre personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur dge sans l'aide d'une tierre personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effetuée par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapé				
1902234 302245 01-09 2023 "Entertrage, par quadram, par année de ville, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour reinsemble des quadrants incomplets)  190224 "Entertrage, par quadram, par année de ville, à partir du 19e anniversaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour lurg ges ans l'adre d'une letre personne : quadrant subrétire uf ont de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ges gass n'adre d'une letre personne : quadrant supérieur d'not "* Nettoyage prophylactique effectue par un hygiènists bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur ges gass n'adre d'une letre personne : quadrant supérieur d'not de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ges gass n'adre d'une letre personne : quadrant supérieur d'not de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur ges gass n'adre d'une letre personne : quadrant supérieur gauche pour leur ges gass n'adre d'une letre personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectue par un hygiènists bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une ges anni s'adre d'une letre personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectue par un hygiènists bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques de l'experieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectue par un hygiènists bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques quadrant par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur ges cans l'adre d'une letre personne : quadrant subrétieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectue par un hygiènists bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur ges cans l'adre d'une letre personne : quadrant s'entieur graudent, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur ges cans l'adre d'une letre personne : quadrant s'entieur graudent, par trimestre, chez				* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour
302352 302863 0.1-0-2022 mentaux, a partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou l'event agres ans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant sufferieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant toriferieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tièrere personne : quadrant fiérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une d'une par leur au prophylactique effe	302234	302245	01-05-2009	l'ensemble des quadrants incomplets)
190252 2023 01-10-2022 mentaux, a partrir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir du de conserver une hygène buccale quotidienne normale pour leur age sans l'adde d'une tièrece personne : quadrant supérieur droit 2002 2003 01-10-2023 2003 01-09-203 amentaux, a partrir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir du de conserver une hygène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'adde d'une tièrece personne : quadrant supérieur droit 2003 2003 2003 2003 2003 2003 2003 200	202224	202245	04 00 2022	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour
302362   302363   01-09-2027   mentaux, a partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur de gas ans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur d'oit.  *Nettoyage prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygièniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué p	302234	302245	01-09-2023	l'ensemble des quadrants incomplets)
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : guadrant supérieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiénis bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  302374 302385 01-09-2027 mentaux, a partir du 198 anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale  pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit .  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  302374 302385 01-09-2027 mentaux, à partir du 198 anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale  pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gache  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  302396 302400 01-09-2027 mentaux, à partir du 198 anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale  pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur guadre  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur guadre  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques  pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'une  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, pa				** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou
302352 302363 01-99-2023 mentawa, a partrid ut 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit.  *Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur du de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'une propriéte pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'une propriéte pour leur àge sans l'aide d'u	302352	302363	01-10-2022	
302374 302385 01-09-2023 mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur à ges ansi faide d'une tierce personne : quadrant supérieur d'ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur à ges ansi l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur d'ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant linéfreur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant linéfreur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant linéfreur gauche "* Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas				
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettovage prophyl				
302374 302385 01-10-2022 mentaux, a partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une de l'entre gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une de l'entre gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur doit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez	302352	302363	01-09-2023	
302374 302385 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e amiversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant supérirer gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou 10-10-2022 mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans I aldie d'une tiètrece personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quo				
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche  302374 302385 01-09-2023 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche  302396 302400 01-0-2022 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche  302396 302400 01-0-2022 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  302396 302400 01-09-2023 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  302411 302422 01-10-2022 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'autore d'une de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit  302422 01-09-2023 mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit  302433 302444 01-09-2023 pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 15e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302562 01-10-2022  302563 302562 01-	202274	202205	01 10 2022	
302374 302385 01-09-2023 mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques 302396 302400 01-10-2022 mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant; par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dent	302374	302363	01-10-2022	
302374 302385 01-09-2023 amentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche "Nettovigae prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovigae prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur d'oit "Nettovage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-0-2022 302562 01-0-2022 302563 01-0-2022 302563 01-0-2022 302563 01-0-2022 302563 01-0-2022 302563				
302396 302400 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets) "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une tierce personne: plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'e	302374	302385	01-09-2023	
302396 302400 01-02-022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques our leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302440 01-09-0203 302540 01-10-2022 302540 01-10-2022 302551 302562 01-09-2023 302564 01-10-2022 302565 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302566 01-10-2022 302	302374	302303	01 03 2023	
302396 302400 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302444 01-0-2022  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-02-0223 **Détartage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civi				
**Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit e conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit e Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit e Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit e Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302540 302562 01-09-2023 partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-0-2023 partir du 19e anniversaire qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit d'une d'une partire de l'une d'une propriée des quadrant inférieur d	302396	302400	01-10-2022	
302431 302402 01-09-2023 mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur giut l'experience de l'experie				pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche  302411 302422 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-09-2022 **  302563 302564 01-10-2022 **  302564 01-10-2022 **  302565 01-10-2022 **  302566 01-10-2022 **  302567 302568 01-10-2022 **  302568 01-10-2022 **  302569 302606 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302561 01-09-2023 **  302562 01-09-2023 **  302563 302660 01-09-2023 **  302564 01-09-2023 **  302565 302606 01-09-2023 **  302566 01-09-2023 **  302567 30268 01-09-2023 **  302568 302606 01-09-2023 **  302568 302606 01-09-2023 **  302569 302606 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **  302560 01-09-2023 **				** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou
***Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  ***Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit d'oit	302396	302400	01-09-2023	mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale
302411 302422 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "*Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "*Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302444 01-10-2022 "Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche  302595 302606 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit  302610 302				
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  *Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  *Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie droit  *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302564 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadr				
** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur dige sans l'aided d'une tièrere personne : quadrant inférieut qui de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur dige sans l'aided d'une tièrere personne : quadrant inférieut qui de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur dige sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  ** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur dige sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit  302573 302584 01-10-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302593 302606 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302593 302606 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche  302610 302621 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit  302610 302621 01-02-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du	302411	302422	01-10-2022	
302411 302422 01-09-2023 mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit "Notwage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302433 302444 01-09-2023 mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire; qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-09-2023 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche  302610 302621 01-09-2023 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit  302610 302621 01-09-2023 "D				
pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  302433 302444 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie droit  302573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302610 302621 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par a	202411	202422	04 00 2022	
302433 302444 01-10-2022 **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302444 01-09-2023 **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie droit  302573 302584 01-10-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-09-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-09-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-09-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche  302610 302621 01-0-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit  302630 302641 01-10-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit  302642 01-09-2	302411	302422	01-09-2023	
302433 302444 01-10-2022 mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302434 01-09-2023 pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 **  302562 01-10-2022 **  302573 302584 01-10-2022 **  302573 302584 01-10-2022 **  302573 302584 01-10-2022 **  302573 302584 01-10-2022 **  302573 302586 01-10-2023 **				
302433 302444 01-10-2022 pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-02-2022 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302610 302621 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302610 302621 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302632 302643 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302632 302643 01-02-2023 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : pl				mentaux à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène huccale quotidienne normale
incomplets)  302444  302445  3024666  3024667  302468  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  3024686  30246868  3024686  30246868  30246868  30246888  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  30246888  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  30246888  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  3024688  30246888  3024688  30246888  30246888  30246888  302468888  302468888  30246888888888888888888888888888888888888	302433	302444	01-10-2022	
302433 302444 01-09-2023 pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrant, (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant supérie droit d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets) 101-0-2022 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie droit 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur dorit 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur dorit 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur dorit 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur 101-0-2023 d'activate effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs				
902433 902444 01-09-2023 pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  902551 302562 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit  902573 302584 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  902573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  902573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  902575 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  902575 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  902575 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  902576 302607 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  902610 302621 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  902620 302630 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit droit  902630 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit droit				** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou
pour leur age sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrant incomplets)  302551 302562 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit  302573 302584 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302573 302584 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche  302595 302606 01-0-2022 Setartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302595 302606 01-0-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302610 302621 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche  302610 302621 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302610 302621 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit  302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit  302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit	202422	202444	04 00 2022	mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale
302551 302562 01-02022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant (3) dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets) *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e ann	302433	302444	01-09-2023	pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants
droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit **Détartrage effectué par un hy				incomplets)
droit 302551 302562 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302573 302584 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302593 302606 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302593 302606 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet gauche 302593 302606 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche 302610 302621 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet droit 302610 302621 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit 302632 302643 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit 4 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit 4 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit 5 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit	302551	302562	01-10-2022	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur
droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet gauche ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit ** Détartrage e	502551	502502	01 10 2022	droit
302573 302584 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérie gauche 302573 302584 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302595 302606 01-01-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet gauche 302595 302606 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche 302610 302621 01-10-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet droit 302610 302621 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit 302632 302643 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 302632 302643 01-09-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 01-0-2022 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 01-0-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 01-0-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 01-0-2023 ** Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit 01-0-2023 ** Dét	302551	302562	01-09-2023	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur
302573 302584 01-10-2022 gauche 302573 302584 01-09-2023 "Betartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302595 302606 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet gauche 302595 302606 01-09-2023 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet gauche 302610 302621 01-10-2022 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant infériet droit 302610 302621 01-09-2023 "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant infériet droit droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant infériet droit "Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant pa				droit
302573 302584 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérie gauche 302595 302606 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu gauche 302595 302606 01-09-2033 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche 302610 302621 01-09-2033 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 302632 302643 01-09-2033 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302632 302643 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant de l'Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant de l'Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant supérieurs quadrant supér	302573	302584	01-10-2022	
302595 302606 01-10-2022 gauche  302595 302606 01-0-2022 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche  302595 302606 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche  302610 302621 01-09-2022 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur droit  302610 302621 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit  302632 302643 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur droit  302632 302643 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur droit  302632 302643 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur droit  302632 302643 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur droit  302632 302643 01-09-2023 pleartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieur droit				
302595 302606 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu gauche 302595 302606 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche 302610 302621 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieu droit 302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant inférieu gauche	302573	302584	01-09-2023	
302595 302606 01-10-2022 gauche 302595 302606 01-09-2023 gauche 302610 302621 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 302621 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 302621 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302632 302643 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir				
302595 302606 01-09-2023 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu gauche 302610 01-10-2022 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 01-09-2023 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302632 302643 01-10-2022 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant droit 302632 302643 01-10-2023 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant inférieu droit 302632 302643 01-10-2023 *Détatrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant inférieu droit	302595	302606	01-10-2022	
302595 302600 U1-09-2023 gauche 302610 302621 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 302610 302621 01-09-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 302632 302643 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant droit 302632 302643 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant année des quadrants incomplets) 302632 **Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant année des quadrants incomplets par quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant année des quadrants incomplets par quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant année des quadrants incomplets par quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à p				* Dátastrago offortuá par un hygiánicto hucco dontairo, par quadrant, par annão civilo, à partir du 19a anniversairo : quadrant infériour
302610 302621 01-10-2022 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieu droit 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieu droit 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets) Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année c	302595	302606	01-09-2023	
droit  302610 302621 01-09-2023 droit  302632 302643 01-10-2022 droit  302632 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2022 302643 01-10-2023 302643				* Détartrage effectué par un hygiénicte hucco-dentaire, par quadrant, par appée civile, à partir du 18e appiversaire : quadrant inférieur
302610 302621 01-09-2023 droit droit 4 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)  302632 302643 01-09-2023 Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile : plusieurs quadrant par année civile : plusieurs quad	302610	302621	U1-1U-2022	
302632 302643 01-10-2022 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrant (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)  302632 302643 01-0-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant par année civile : plusieurs quadrant par année civile : plusieurs quadrant par anné	202616	202524	04 00 2022	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur
302632 302643 01-10-2022 (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)  302643 01-0-2023 *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant	302610	302621	U1-U9-2023	droit
(3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)  *Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrant	303633	303643	01-10-2022	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrants
302632 302643 01-09-2023 5 1 1 1	302032	302043	01-10-2022	(3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
(3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	302632	302643	01-09-2023	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants
	JOLOGE	3020.3	03 2023	(3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)

Ambulant	Hospitalisé	Date	Libellé
309492	309503	01-10-2022	* Honoraires complémentaires pour des nettoyages prophylactiques effectués par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, à partir du 18e anniversaire, par prestation
309492	309503	01-09-2023	* Honoraires complémentaires nour des nettoyages prophylactiques effectués par un hygiéniste hucco-dentaire chez les personnes
			* Honoraires complémentaires pour les prestations de la rubrique traitements préventifs accessibles aux hygiénistes bucco-dentaires
309492	309503	01-07-2024	effectuées par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, à partir du 19e anniversaire, par prestation
371571	371582	01-05-2009	* Examen buccal comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, effectué au cours du second semestre de l'année civile, une fois par semestre, jusqu'au 18e anniversaire
371571	371582	01-02-2018	*Deuxième examen buccal préventif, dans la même année civile comme le 371615-371626, comprenant l'établissement d'un bilan et li motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs et si nécessaire un nettoyage prophylactique limité, une fois par année divine, jusqu'au là Be anniversaire
371571	371582	01-07-2022	Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une fois par année
	371582		civile, uniquement au cours du deuxième semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire  * Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et
371571	3/1582	01-07-2024	cuarlis, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une fois par année civille, uniquement au cours du deuxième semestre civil, jusqu'a u 18e anniversaire l' Premier examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant au
371615	371626	01-02-2018	soins préventifs et curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une fois par année civile, jusqu'au 18e anniversaire
371615	371626	01-07-2022	Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, june fois par année civile, uniquement au cours du premier semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire
371615	371626	01-07-2024	* Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curaits, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une foispar année civile, uniquement au cours du premier semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire
371696	371700	01-05-2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personn
371696	371700	01-09-2023	: quadrant supérieur droit ** **Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr
371711	371722	01-05-2011	: quadrant supérieur droit ** **Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce person
371711	371722	01-09-2023	: quadrant supérieur gauche ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce person
371733	371744	01-05-2011	· quadrant supérieur gauche  ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce person
371733	371744	01-09-2023	: quadrant inférieur gauche ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr
371755	371766	01-05-2011	: quadrant inférieur gauche  ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr
371755	371766		: quadrant inférieur droit  "Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr
			: quadrant inférieur droit ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui
371770	371781	01-05-2011	ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets) ** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui
371770	371781	01-09-2023	ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personr : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
372352	372363	01-10-2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant supérieur droit
372352	372363	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant supérieur droit
372374	372385	01-10-2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques or mettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant supérieur gauche
372374	372385	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur age sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gaucht.
372396	372400	01-10-2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques or mentaus, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur àge sans l'aide d'une tierce personne: quadrant inférieur gauche
372396	372400	01-09-2023	ieu age sans saue und eurch geraume. Quanisti mierieu gaure "Nettoryage prophylacitique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c mentaus, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pou leur age sans l'aide d'une letre ce pronne : quadrant inférieur gaude
372411	372422	01-10-2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pou
372411	372422	01-09-2023	leur åge sans 'laide d'une tierce personne: quadrant inférieur droit **Nettoyage prophylactique effectué par un hygiénieb beuco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques mentaus, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pou
372433	372444	01-10-2022	leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit  "«Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques c  mentaux, jusqu'au 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pou  leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants  incomplets).
372433	372444	01-09-2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques o

### C. Evolution de la répartition en volumes des codes de nomenclature prestés



Voir les Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse à la page 4 pour connaître les informations relatives à ces codes. Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

#### D. Source des données et période d'analyse

Les données utilisées pour les analyses sont issues de ces bases de données :

Document N	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) dont l'âge, le sexe, le régime préférentiel et l'arrondissement sont connus en 2013-2023
Document P	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) par spécialité en 2023
Document P,	pour les valeurs de l'occurrence et la répartition par secteur de soins (ambula-
SHA, ADH	toire privé ou polyclinique, hospitalisation de jour, hospitalisation) en 2022
-	-

Période d'analyse 2013-2023	
-----------------------------	--

Documents N : Les Documents N sont des données mensuelles envoyées dans un délai de trois mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent le nombre de prestations, leurs dates et les honoraires. De manière semestrielle, ces données sont compilées et complétées par les organismes assureurs en y ajoutant des données sur les patients : âge, genre, catégorie sociale et arrondissement du domicile. Les Documents N ne permettent toutefois pas d'analyser les combinaisons de prestations par assuré.

Documents P : Les Documents P sont des données semestrielles envoyées dans un délai de quatre mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent les prestations réalisées, les prestataires, les prescripteurs, les lieux de prestation et les lieux d'hospitalisation. Les Documents P permettent de suivre la consommation médicale et la tarification, mais ne permettent pas de regrouper les prestations par patient.

Documents SHA, ADH: Ces données sont envoyées annuellement et dans un délai de six mois par les organismes-assureurs à l'INAMI. Elles reprennent toutes les prestations effectuées respectivement en hospitalisation de jour et en hospitalisation classique, dans les hôpitaux généraux, et ce, par séjour.

Occurrence : Les valeurs d'occurrence sont basées sur l'année la plus récente qui permette la consolidation par patient entre les données des documents P et SHA-ADH, le plus souvent il s'agit de l'année précédent la dernière année de la période d'analyse

#### E. Critères de sélection

Certains filtres ont éventuellement été appliqués sur les données afin de ne sélectionner qu'une partie de la population dans les analyses. Le cas échéant, les filtres appliqués sont repris dans le tableau ci-dessous :

FILTRES APPLIQUES SUR LES DONNEES						
Sexe	femmes et hommes					
Âge	tous					
-	-					

Les indicateurs présentés dans l'analyse se rapportent toujours à cette population

#### F. Spécialité des prestataires

Spécialisation du prestataire	<b>Total prestataires</b>	Prestataires concernés	% Prestataires	Médiane de prestations	Q3 de prestations	% Prestations
Dentistes	8.029	7.596	95%	1.178	1.916	93,76%
Dentistes en formation	1.199	955	80%	256	590	3,21%
Parodontologues	213	202	95%	1.316	2.302	2,97%
Autres spécialités	1.168	110	9%	1.817	1.823	0,06%
Total	10.609	8.863	84%	1.033	1.801	100,00%



Ce tableau reprend respectivement les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2023) :

- Le nombre de prestataires par spécialité ayant attesté au moins une prestation (les relevés sont exceptionnellement extrapolés à partir d'un seul semestre si une \* est indiquée en entête, sinon l'année complète est bien prise en compte);
- Le nombre de prestataires attestant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prestataires attestant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant attesté au moins une prestation;
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prestataire (attestant les codes) ;
- Le pourcentage des prestations réalisées, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations attestées par cette spécialité sur le total des prestations.

#### G. Spécialité des prescripteurs

Spécialisation du prescripteur	<b>Total prescripteurs</b>	Prescripteurs concernés	% Prescripteurs	Médiane de prescriptions	Q3 de prescriptions	% Prescriptions
Pas d'application	0	0	0%	0	0	99,90%
Autres spécialités	5.455	163	3%	14	27	0,10%
Total	5.455	164	3%	8	66	100,00%



Ce tableau reprend dans l'ordre les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2023) :

- Le nombre de prescripteurs ayant prescrit au moins une prestation (les relevés sont exceptionnellement extrapolés à partir d'un seul semestre si une \* est indiquée en entête, sinon l'année complète est bien prise en compte);
- Le nombre de prescripteurs prescrivant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prescripteurs prescrivant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant prescrit au moins une prestation ;
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prescripteurs (prescrivant les codes) ;
- Le pourcentage de prestations prescrites, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations prescrites par cette spécialité sur le total des prestations prescrites.

#### H. Nombre (estimé) de patients par an

Il arrive que plusieurs codes (similaires ou différents) relatifs à une même pratique soient facturés plusieurs fois le même jour et/ou la même année pour un même patient.

Pour estimer le nombre de patients traités, le nombre total de prestations comptabilisées par an est divisé par un facteur moyen de division (occurrence moyenne totale).

Dans cette analyse, ce facteur de division moyen est de 2,31. Ce dernier est évalué sur 2022 et résulte de la division du nombre total de prestations par le nombre total d'assurés différents ayant consommé ces prestations (par classe d'âge, sexe et arrondissement).

Ce facteur de division moyen est nommé l'occurrence moyenne totale. Cette <u>occurrence moyenne totale</u> est le produit de <u>l'occurrence moyenne par patient par jour</u> (nombre moyen de prestations par jour par patient) par <u>l'occurrence moyenne par patient par année</u> (nombre moyen de jours par an par patient). Les explications à propos de ces occurrences moyennes par jour et par année se trouvent dans l'annexe "Fréquence des occurrences de la pratique (par patient)".

Les volumes ne sont cependant pas divisés pour les données des prestataires et prescripteurs (cf. pages 6, 9-10), ni pour les graphes et tableaux de répartition des volumes et d'occurrences de la pratique (cf. pages 18-19 et Annexes B à D).

#### I. Standardisation

Les données présentées par sous-ensemble géographique\* ou catégorie de population sont standardisées par an, sur la base de l'âge (par année), du sexe et du régime préférentiel de la population nationale en 2023.

\*Remarque: Les arrondissements comptant moins de 100 000 assurés sont associés à un arrondissement limitrophe de la même province. Les arrondissements suivants sont donc considérés ensembles: Oostende/Veurne, leper/Diksmuide, Roeselare/Tielt, Gent/Eeklo, Charleroi/Thuin, Huy/Waremme, Namur/Philippeville, Neufchâteau/Marche-en-Famenne, Virton/Bastogne/Arlon. Ces regroupements et intitulés sont applicables à toutes les mesures, cartes et graphes réalisés par arrondissement. Dans l'ensemble du document, la notion d'arrondissement regroupé se traduit par l'utilisation du terme « arrondissement\* ».



La **standardisation** est un processus qui permet de rendre des populations comparables pour un ou plusieurs critères d'analyse. De cette manière, si une différence est observée entre ces populations, on pourra en déduire qu'elle n'est pas due à ces critères pris en compte dans la standardisation.

# 3. RÉSULTATS

### A. Taux de recours standardisé national

	TOTAL
Nombre de prestations par an	11.046.892
Occurrence moyenne par patient par jour (nombre moyen de prestations par jour)	1,93
Occurrence moyenne par patient par année (nombre moyen de jours par an)	1,20
Occurrence moyenne totale (divise le nombre de prestations)	2,31
Nombre estimé de patients par an	4.801.424
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés	41.677

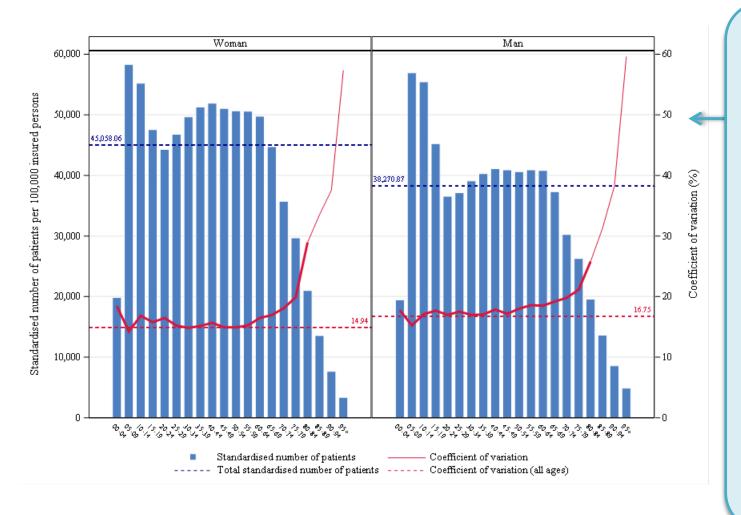
### B. Taux de recours standardisé par sexe et par âge

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	4.801.424
Age médian (ans)	40
Age moyen (ans)	39,62
Ratio Max/Min de l'âge médian (par arrondissement*)	1,17
Taux de recours standardisé : femmes (par 100 000)	45.058
Taux de recours standardisé : hommes (par 100 000)	38.271
Ratio femmes/hommes	1,18
Pourcentage de femmes	54,05%

#### Ratio Max/Min:

Le ratio max/min est une mesure de dispersion des valeurs. Il se calcule en faisant le rapport de la valeur maximale retrouvée pour la variable parmi tous les arrondissements\* sur la valeur minimale, hors valeurs outliers. Si cette valeur minimale est égale à zéro, le ratio max/min ne peut alors pas être calculé et sera indiqué « NA » (c'est-à-dire non applicable).

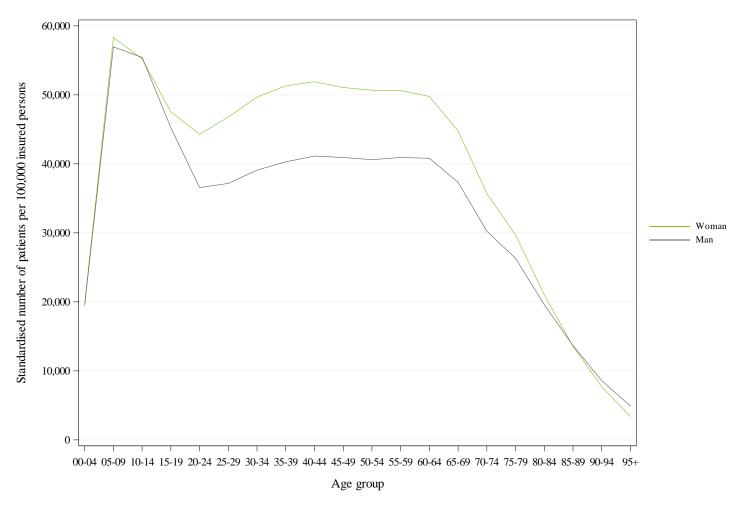
<sup>\*</sup> Certains arrondissements sont regroupés, cf. page 12, Standardisation



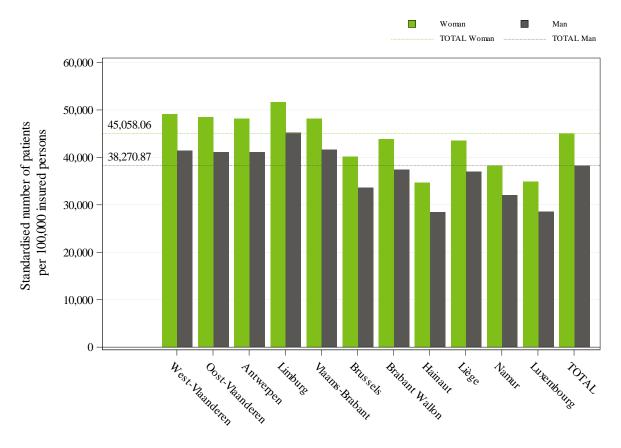
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés et coefficient de variation selon les arrondissements\* par classe d'âge et par sexe pour l'année 2023

Ce graphique se compose de diagrammes à barres pour chaque sexe. Le coefficient de variation, représenté par la ligne rouge, est une mesure de dispersion relative des taux de recours standardisés observés par arrondissement\*, par classe d'âge et par sexe (écart-type divisé par la moyenne). Cette ligne est représentée en gras pour les groupes d'âge où le coefficient de variation peut être interprété valablement (c'est-à-dire pour les classes d'âge où il y a suffisamment d'assurés par arrondissement\* pour permettre une comparaison).

L'axe vertical gauche du graphique correspond au taux de recours standardisé et l'axe à droite au coefficient de variation. L'axe horizontal montre la répartition en classes d'âge. Les lignes pointillées horizontales indiquent les valeurs totales des taux de recours standardisés (en bleu) et du coefficient de variation (en rouge).



Comparaison des taux de recours standardisés par classe d'âge et par sexe (pour 100 000 assurés) en 2023

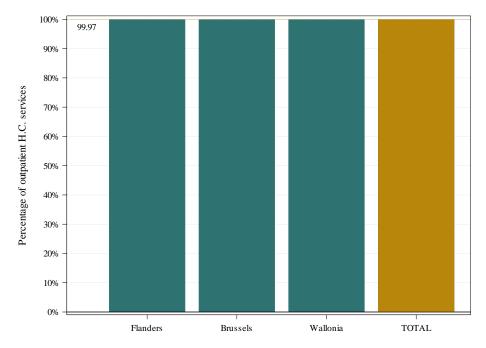


Ce graphique en histogramme montre les taux de recours standardisés par province et par sexe. Les barres grises indiquent les taux masculins tandis que les barres vertes représentent les taux féminins pour chaque province. Les lignes discontinues grises et vertes indiquent les taux de recours standardisés totaux selon le même code de couleur.

Taux de recours standardisé par 100 000 assurés par sexe et par province pour l'année 2023

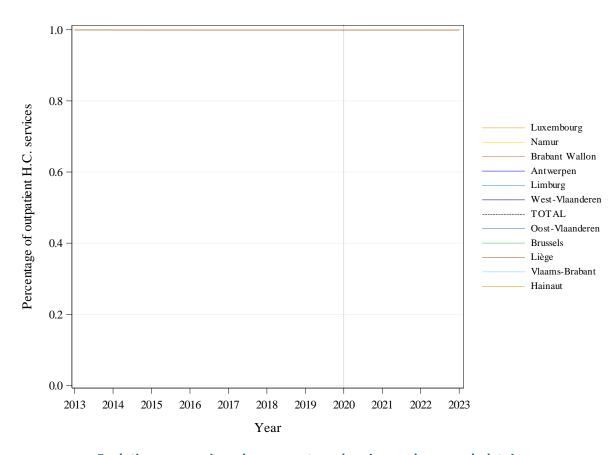
### C. Taux de prise en charge ambulatoire

	TOTAL
Nombre de prestations par an	11.046.892
Pourcentage en mode ambulatoire	99,97%
Ratio max/min des pourcentages ambulatoires (par arrondissement*)	



Pourcentage de prise en charge ambulatoire total et selon les régions

Le graphique représente le pourcentage des prestations ayant lieu en prise en charge ambulatoire (en ce compris, les hospitalisations de jour), c'est-à-dire le nombre de prestations ambulatoires par rapport au nombre total de prestations (ambulatoires et séjours hospitaliers). En plus d'une barre par région, une barre est affichée pour la population belge. Ce rapport total est également visible par une ligne pointillée.



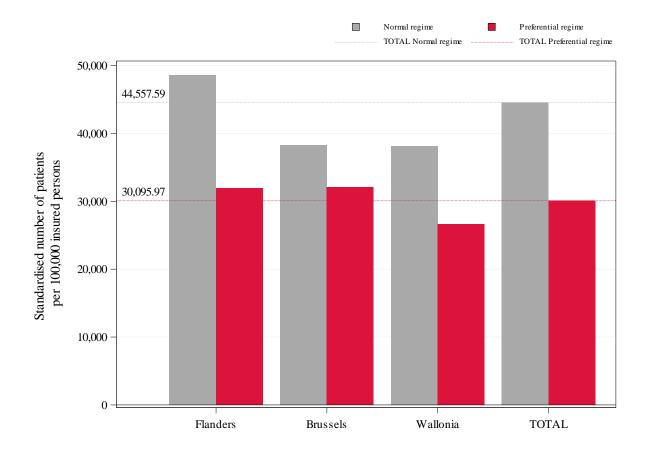
Evolution par province du pourcentage de prise en charge ambulatoire

#### N.B.:

- · L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19
- · Un complément à ce chapitre détaillant la prise en charge des patients par secteur de soins se trouve en annexe de ce rapport (voir Annexe C)

## D. Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	4.801.424
Pourcentage en régime préférentiel	14,07%
Taux de recours standardisé avec régime préférentiel	30.096
(par 100 000)	30.090
Taux de recours standardisé sans régime préférentiel	44.558
(par 100 000)	44.556
Ratio Régime préférentiel/Régime général	0,68



Le graphique représente les taux de recours standardisés des patients par 100 000 assurés avec (en rouge) et sans (en gris) régime préférentiel, par région et au total. Les lignes pointillées rouge et grise représentent les taux de recours standardisés totaux des patients par 100 000 assurés respectivement avec et sans régime préférentiel.

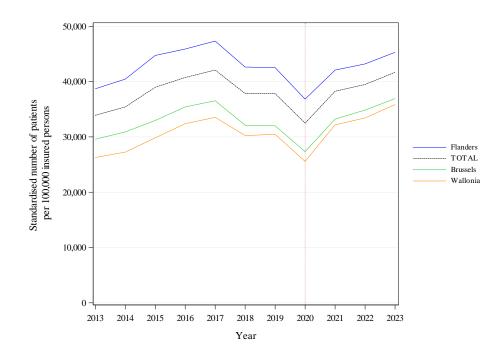
Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement et selon les régions

#### E. Evolution des taux de recours standardisés

	TOTAL	Significativité
Nombre estimé de patients par an	4.801.424	statistique
Tendance (2013-2023)	2,08%	*** (1,43%)
Tendance (2013-2021)	1,52%	NC
Tendance (2021-2023)	4,38%	NS

Les tendances calculées ici correspondent au taux de croissance annuel moyen.

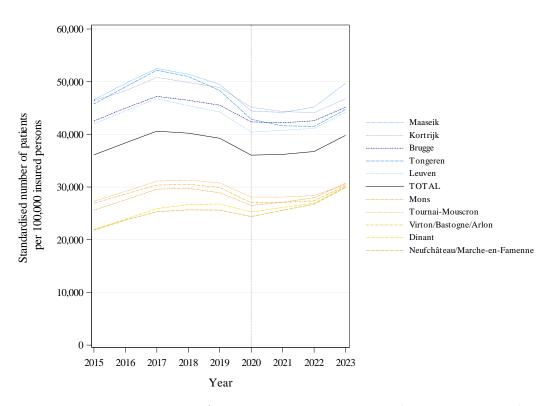
Un test statistique non significatif indique que la tendance estimée par le modèle (entre parenthèses) est stable, ou qu'il n'y a pas de rupture de tendance.



Evolution par région du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Ce graphique montre une courbe de couleur par région et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Note: L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.



Evolution par arrondissement\* du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Ce graphique montre une courbe de couleur par arrondissement\* et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Afin de mieux représenter les tendances évolutives, les taux illustrés sont en fait une moyenne mobile des taux relevé sur une période des 3 ans qui précède l'année prise en compte (l'année concernée y compris).

Sur ce graphique ne sont représentés que les 5 arrondissements\* qui montrent les moyennes de taux les plus élevées et les 5 arrondissements\* aux moyennes les plus basses sur les 3 dernières années étudiées (à l'exclusion des arrondissements du Hainaut fortement impactés par le remaniement administratif de 2019).

Note: L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

		Taux de recours		Croissance annuelle		
		<b>2023</b> (par 10 <sup>5</sup> assurés)	2013- 2023	2013- 2021	2021- 2023	Rupture de tendances
	Flandre occidentale	45.306	1,39%	0,91%	3,34%	NA
	Flandre orientale	44.773	2,02%	1,57%	3,85%	NA
	Anvers	44.619	1,57%	1,15%	3,29%	NA
	Limbourg	48.435	1,34%	0,24%	5,88%	NA
ces	Brabant flamand	44.951	1,53%	1,11%	3,20%	NA
Provinces	Bruxelles	36.925	2,24%	1,47%	5,42%	NA
Pro	Brabant wallon	40.655	2,14%	1,90%	3,09%	NA
	Hainaut	31.619	3,02%	2,44%	5,37%	NA
	Liège	40.302	3,56%	2,77%	6,76%	NA
	Namur	35.167	3,59%	2,99%	6,04%	NA
	Luxembourg	31.747	3,28%	2,93%	4,69%	NA
ns	Flandre	45.290	1,59%	1,05%	3,74%	NA
Régions	Bruxelles	36.925	2,24%	1,47%	5,42%	NA
Ré	Wallonie	35.857	3,16%	2,57%	5,55%	NA
	TOTAL	41.677	2,08%	1,52%	4,38%	NS

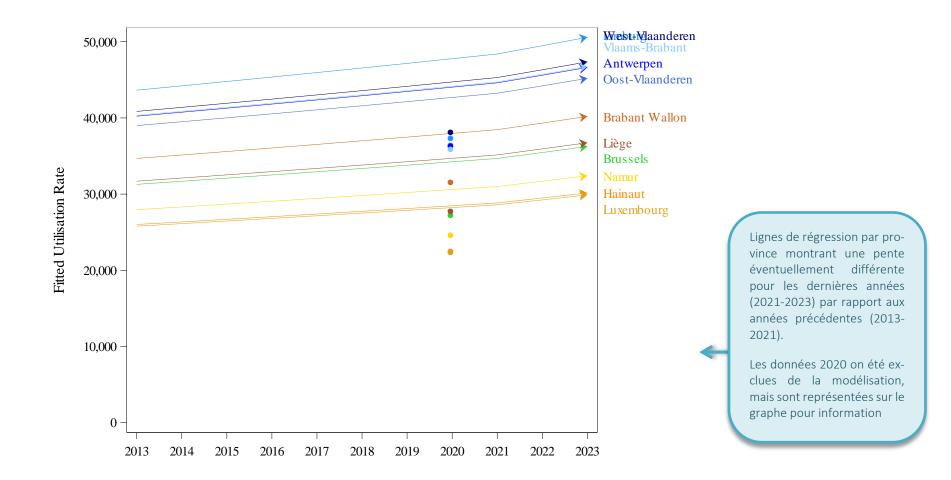
Evolution des taux de recours par province et par région

Ce tableau reprend les **taux de recours** standardisés pour la dernière année analysée (2023), mais aussi **les taux de croissance** moyens par province, par région et au total, pour le long terme (2013-2023), pour les dernières années (2021-2023) et pour la période qui les précède (2013-2021).

Pour tester si la tendance des dernières années diffère de la tendance des années qui précèdent, un modèle linéaire mixte en deux temps a été appliqué. Le premier temps teste si la tendance des 3 dernières années est différente de la période antérieure au niveau de la Belgique. Puis, si le test est significatif, le second temps teste si la rupture de tendance diffère d'une région ou d'une province à l'autre. Les données de 2020 sont exclues des modèles.

La significativité du test est rapportée dans la colonne rupture de tendances : \* Valeur P  $\leq$  0,05 / \*\* Valeur P  $\leq$  0,01 / \*\*\* Valeur P  $\leq$  0,001 et NS pour un résultat non-significatif.

Les valeurs « NA » sont indiquées dans le cas où les codes de nomenclature retenus pour l'analyse ont une première année entière d'application plus récente que la période des dernières années prises en compte ou si les tests statistiques ne peuvent être effectués.



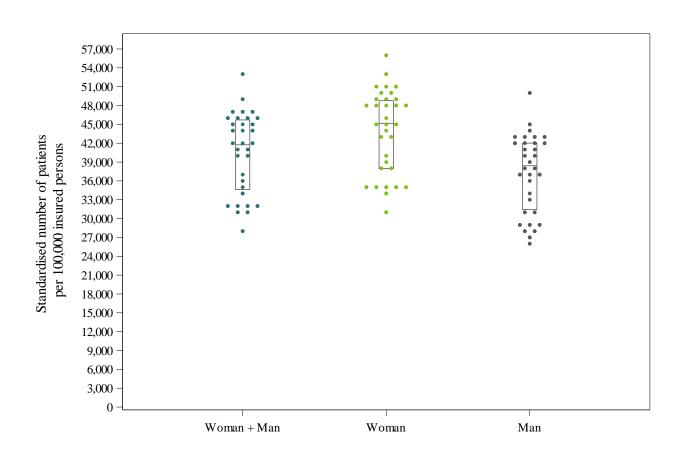
Modèle d'évaluation de rupture de tendance par province – Lignes de régression

### F. Variations géographiques des taux de recours standardisés

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	4.801.424
Coefficient de variation (2023)	15,75
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés	1 26
(par région)	1,26
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés	1,87
(par arrondissement*)	1,07

Coefficient de variation (2021-2023)	16,53
Coefficient de variation (2013-2015)	22,47
Différence statistiquement significative ? (p ≤ 0.05)	Non

<sup>\*</sup> Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, i.e. la valeur minimale = zéro (cf. B. Taux de recours standardisé par sexe et par âge)

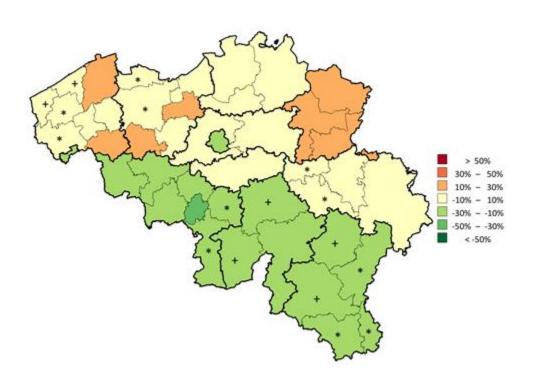


Répartition en « dot plot » des taux de recours standardisés par arrondissement\* selon le sexe

Un graphique en **dot-plot** est un graphique de distribution qui est utile pour mettre en évidence des regroupements de données, des trous dans la répartition ainsi que des valeurs extrêmes. Ici, chaque point représente le taux de recours d'un arrondissement\* pour toute sa population ou selon le sexe.

Les taux sont arrondis selon la valeur du taux maximal (à l'unité, à la dizaine, à la centaine...) afin de mieux regrouper les valeurs.

Le graphique montre également sous forme de « boîtes » les 25°, 50° et 75° percentiles des taux de recours standardisés non arrondis pour tous les arrondissements\*. La ligne du bas de la boîte correspond au 25° percentile tandis que le 75° percentile est représenté par la ligne supérieure. La ligne interne à la boîte correspond au 50° percentile.



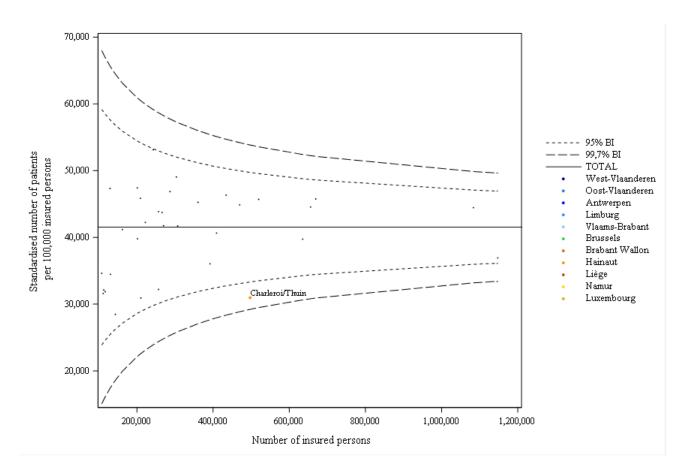
Carte de répartition par arrondissement\* des taux de recours standardisés

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements\* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport du taux de recours dans cet arrondissement\* sur le taux national belge (taux total). Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si le taux de l'arrondissement\* est égal au taux total, 20% si le taux est supérieur de 20% et à -20% si le taux est inférieur de 20%. Les pourcentages sont calculés sur base des taux standardisés de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
	Supérieur à 50%
	Entre 30% et 50%
	Entre 10% et 30%
	Entre -10% et 10%
	Entre -30% et -10%
	Entre -50% et -30%
	Inférieur à -50%
	Aucun recours

N.B.: L'interprétation de cette carte est à faire en parallèle au graphe en funnel plot (page suivante).

<sup>\*</sup> Les arrondissements marqués des symboles \* ou + sont regroupés au sein d'une même province cf. page 12, Standardisation



«Funnel plot » des taux de recours standardisés par arrondissement\* selon le nombre d'assurés

Dans ce graphique, le taux de recours standardisé dans un arrondissement\* est positionné selon la taille de sa population. En plus des points par arrondissement\*, des intervalles de confiance à 95% et à 99.7% sont également indiqués sur le graphique. Ceuxlà dépendent de la taille de la population. La ligne horizontale épaisse indique le taux de recours standardisé national. Les arrondissements\* extrêmes sont identifiés par les valeurs en dehors des intervalles de confiance à 99.7%. Le zone entre les intervalles de confiance à 95% et 99.7% est considéré comme un « warning zone ».

N.B.: L'interprétation de ce graphe est à faire en parallèle de la carte de répartition des taux de recours (page précédente).

## G. Dépenses standardisées en soins de santé à charge de l'assurance

	TOTAL
Nombre de prestations par an	11.046.892
Dépenses annuelles (€)	342.037.374
Coût moyen par patient (€)	71,24
Coût moyen par assuré¹ (€)	29,69
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré	1 20
(par région)	1,29
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré	2,09
(par arrondissement*)	2,03

<sup>\*</sup> Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, i.e. la valeur minimale = zéro (cf. B. Taux de recours standardisé par sexe et par âge)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rappel : Les dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés pour l'analyse (cf. section 2.E, Critères de sélection)

		Dépenses standardisées	Différence relative par rap-
		(par assuré <sup>1</sup> )	port au total
	Flandre occidentale	32,39 €	9,09%
	Flandre orientale	32,08 €	8,05%
	Anvers	32,23 €	8,56%
(0	Limbourg	34,96 €	17,75%
Provinces	Brabant flamand	31,97 €	7,68%
vin	Bruxelles	26,13 €	-11,99%
Pro	Brabant wallon	28,95 €	-2,49%
	Hainaut	21,98 €	-25,97%
	Liège	28,49 €	-4,04%
	Namur	24,58 €	-17,21%
	Luxembourg	20,81 €	-29,91%
ns	Flandre	32,48 €	9,40%
kégions	Bruxelles	26,13 €	-11,99%
Ä	Wallonie	25,09 €	-15,49%
	TOTAL	29,69€	

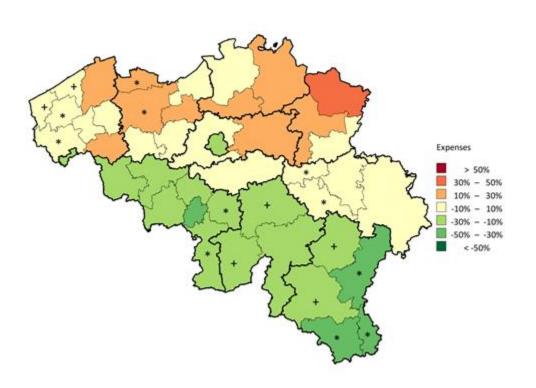
Répartition régionale et provinciale des dépenses standardisées (2023)

<sup>1</sup> Rappel : Les dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés pour l'analyse (cf. section 2.E, Critères de sélection)

Evolution des dépenses par prestation et par code de nomenclature

Nomenclature	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux de croissance annuel moyen
301490-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,97	6,47	8,40%
301593-301604	57,62	58,53	58,63	58,78	58,94	59,80	60,81	61,96	63,00	64,28	67,37	1,58%
301696-301700	13,44	13,63	13,63	13,61	13,62	13,61	14,01	14,07	14,43	14,47	15,36	1,35%
301711-301722	13,43	13,61	13,62	13,60	13,61	13,60	13,99	14,06	14,43	14,46	15,34	1,34%
301733-301744	13,41	13,60	13,61	13,58	13,59	13,58	13,95	14,02	14,39	14,42	15,30	1,33%
301755-301766	13,41	13,58	13,60	13,57	13,58	13,57	13,95	14,02	14,38	14,41	15,29	1,32%
301770-301781	13,00	13,08	12,91	12,81	12,90	13,00	13,47	13,62	13,99	13,92	14,78	1,30%
301976-	5,33	5,40	5,41	5,44	5,46	5,48	5,70	5,73	5,97	6,05	6,55	2,08%
302153-302164	10,62	10,78	10,81	10,82	10,72	10,68	11,12	11,19	11,76	11,79	12,77	1,86%
302175-302186	10,62	10,78	10,81	10,82	10,72	10,68	11,12	11,19	11,76	11,79	12,77	1,87%
302190-302201	10,62	10,78	10,80	10,82	10,71	10,67	11,09	11,18	11,75	11,78	12,77	1,87%
302212-302223	10,61	10,78	10,80	10,81	10,71	10,67	11,11	11,18	11,75	11,78	12,77	1,87%
302234-302245	10,82	10,97	10,99	11,02	10,95	10,88	11,36	11,40	12,01	12,02	13,06	1,90%
302352-302363	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,14	14,58	20,08%
302374-302385	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,27	14,62	19,18%
302396-302400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,40	14,50	17,01%
302411-302422	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,51	14,52	16,07%
302433-302444	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	14,25	-5,00%
302551-302562	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,62	12,57	8,15%
302573-302584	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,63	12,57	8,15%
302595-302606	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,64	12,58	8,03%
302610-302621	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,64	12,58	8,08%
302632-302643	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,04	13,00	8,01%
371276-371280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	NA
371291-371302	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	NA
371313-371324	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	NA
371335-371346	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	NA
371350-371361	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	NA
371372-371383	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00	NA
371556-371560	22,87	23,20	23,21	23,21	23,14	23,44	23,26	23,50	23,21	19,94	23,00	0,06%

Nomenclature	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux de croissance annuel moyen
371571-371582											51,31	8,47%
371593-371604	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,49	NA
371615-371626		0,00	0,00	0,00	-	-	46,45	-	-	,	51,46	2,28%
371696-371700			-	-							15,86	1,50%
371711-371722		-		-			_	-		_	15,87	1,50%
371733-371744	-						-	-		-	15,87	1,50%
371755-371766		_	-	-		-	_	-			15,85	1,50%
371770-371781								-			15,79	1,41%
371792-371803											13,52	0,16%
371814-371825											13,60	0,22%
371836-371840				_		-		-			13,60	0,22%
371851-371862											13,60	0,22%
371873-371884	13,30	13,49	13,50	13,51	13,51	13,68	13,42	0,00	0,00	0,00	0,00	NA
372153-372164	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,70	NA
372175-372186	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,71	NA
372190-372201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,72	NA
372212-372223	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,72	NA
372234-372245	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,13	NA
372352-372363	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,86	5,75%
372374-372385	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,86	5,75%
372396-372400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,88	5,85%
372411-372422	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,86	5,77%
372455-372466	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	16,00	6,65%
372470-372481	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,50	11,00	4,76%
372514-372525	13,68	13,89	13,92	13,92	13,69	13,94	14,44	14,50	14,98	15,00	15,95	1,54%
372536-372540	9,58	9,73	9,75	9,75	9,88	10,00	10,00	10,35	10,50	10,50	10,98	1,37%
372551-372562	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90	NA
372573-372584	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90	NA
372595-372606	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,91	NA
372610-372621	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90	NA
372632-372643	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00	NA



Carte de répartition par arrondissement\* des dépenses standardisées (par assuré)

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements\* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses par assuré dans cet arrondissement\* sur les dépenses par assuré nationales (totales) belges. Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si les dépenses de l'arrondissement\* sont égales aux dépenses totales, 20% si les dépenses sont supérieures de 20% et à -20% si les dépenses sont inférieures de 20%. Les pourcentages sont calculés sur base des dépenses standardisées de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie						
	Supérieur à 50%						
	Entre 30% et 50%						
	Entre 10% et 30%						
	Entre -10% et 10%						
	Entre -30% et -10%						
	Entre -50% et -30%						
	Inférieur à -50%						
	Aucune dépense						

<sup>\*</sup> Les arrondissements marqués des symboles \* ou + sont regroupés au sein d'une même province cf. page 12, Standardisation

Dépenses standardisées par patient en 2023 et occurrences de la pratique par patient en 2022 (voir Annexe B), par catégorie démographique

	Dépenses std. es	stimées par patient	Occurrence par an	Occurrence par an	Occurrence par jour
	(€)	Diff. Relative Tot. (%)	(Prestations)	(Jours)	(Prestations)
TOTAL	71,24		2,31	1,20	1,93
Sexe					
Hommes	70,72	-0,73%	2,28	1,20	1,90
Femmes	71,64	0,56%	2,33	1,20	1,94
Régime préférentiel					
Général	70,05	-1,67%	2,29	1,19	1,92
Préférentiel	79,00	10,89%	2,43	1,23	1,98
Région					
Flandre	71,72	0,67%	2,26	1,21	1,87
Bruxelles	70,76	-0,67%	2,63	1,21	2,17
Wallonie	69,97	-1,78%	2,33	1,17	1,99
Age					
00-04	61,48	-13,70%	1,20	1,20	1,00
05-09	68,13	-4,37%	1,45	1,30	1,11
10-14	68,55	-3,78%	1,55	1,27	1,22
15-19	65,25	-8,41%	1,53	1,17	1,30
20-24	69,70	-2,16%	2,09	1,13	1,85
25-29	70,16	-1,52%	2,23	1,15	1,93
30-34	71,12	-0,17%	2,33	1,17	1,99
35-39	71,93	0,97%	2,42	1,19	2,04
40-44	72,84	2,25%	2,50	1,20	2,09
45-49	72,81	2,20%	2,57	1,20	2,14
50-54	72,42	1,66%	2,61	1,21	2,17
55-59	72,25	1,42%	2,64	1,22	2,17
60-64	72,34	1,54%	2,65	1,22	2,17
65-69	76,39	7,23%	2,79	1,20	2,32
70-74	82,43	15,71%	3,00	1,16	2,60
75-79	81,09	13,83%	2,94	1,14	2,57
80-84	66,59	-6,53%	3,33	1,04	3,20
85-89	59,53	-16,44%	3,33	1,03	3,25
90-94	58,48	-17,91%	3,28	1,02	3,21
95+	57,08	-19,88%	3,23	1,03	3,14

# 4. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS

	TOTAL	_
PRESTATAIRES & PRESCRIPTEURS		
Prestataires principaux : Dentistes	93,76%	
Prescripteurs principaux : Pas d'application	-	
TAUX DE RECOURS		
Nombre de prestations par an	11.046.892	
Occurrence moyenne par patient par jour (prestations)	1,93	
Occurrence moyenne par patient par année (jours)	1,20	
Occurrence moyenne totale	2,31	
Nombre estimé de patients (par an)	4.801.424	
Taux de recours standardisé (par 100 000 assurés)	41.677	
Pourcentage en mode ambulatoire	99,97%	
POPULATION		
% de la population sélectionnée par rapport au total des assurés	100,00%	
Âge médian des patients	<b>40</b> ans	
Ratio max/min¹ de l'âge médian (par arrondissement*)	1,17	
Pourcentage de femmes (patients)	54,05%	
Ratio Régime préférentiel/Régime général (patients)	0,68	
TENDANCES		-
Tendance <sup>2</sup> (2013-2023)	2,08%	***
Tendance <sup>3</sup> (2013-2021)	1,52%	NIC
Tendance <sup>3</sup> (2021-2023)	4,38%	NS
VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES		
Coefficient de variation <sup>4</sup> (2013-2015)	22,47	NS
Coefficient de variation <sup>4</sup> (2021-2023)	16,53	142
Ratio max/min <sup>1</sup> du taux de recours (par 100 000 assurés, par région)	1,26	-
Ratio max/min¹ du taux de recours (par 100 000 assurés, par arrondissement*)	1,87	
DÉPENSES DIRECTES		
Dépenses annuelles	342.037.374	ŀ€
Dépenses moyennes annuelles par assuré <sup>5</sup>	29,69 €	
Ratio max/min¹ des dépenses par assuré (par région)	1,29	
Ratio max/min¹ des dépenses par assuré (par arrondissement*)	2,09	
Dépenses moyennes annuelles par patient	<b>71,24</b> €	
VARIATIONS DE CODAGE & ALTERNATIVES DE PRATIQUE		
Variations de codage de la pratique <sup>6</sup> (par province)	Oui	***
Variations de choix des alternatives de pratique <sup>6</sup> (par province)	Oui	***

¹ Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.

 $<sup>^2\,\</sup>mathrm{Le}$  test indique si la pente observée diffère de manière statistiquement significative de 0%.

 $<sup>^3</sup>$  Le test indique si la rupture de tendance entre les deux périodes est statistiquement significative.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le test compare les coefficients de variation des deux périodes et indique si la différence est statistiquement significative

 $<sup>^{\</sup>rm 5}\,{\rm Les}$  dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le test indique si la variation de codage entre provinces est statistiquement significative

# 5. ANNEXES

#### A. Analyse de la variance (ANOVA), hors Bruxelles

Significativité statistique des différences observées en 2023				
Selon la région ?	Oui	***		
Selon le sexe ?	Oui	***		
Selon le régime de remboursement ?	Oui	***		
Selon le sexe et par région ?	Non	NS		
Selon le régime de remboursement et par région ?	Oui	***		
Selon le sexe et par régime de remboursement ?	Oui	**		
Selon le sexe et le régime de remboursement et par région ?	Non	NS		

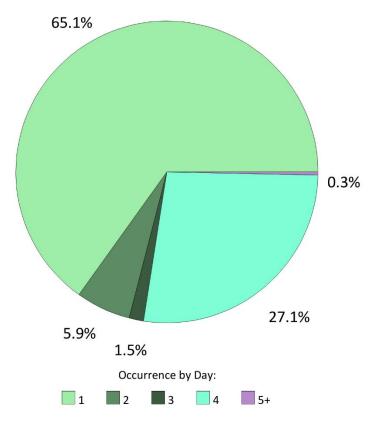
Afin d'évaluer la significativité des différents effets, un modèle linéaire mixte ANOVA a été appliqué sur les données des arrondissements\* des régions wallonne et flamande, après standardisation par rapport à l'âge. Le modèle inclut les facteurs région, sexe et régime de remboursement, (effets principaux) ainsi que toutes les interactions à deux effets et l'interaction à trois effets en facteur fixe.

Pour une interprétation correcte de l'analyse, l'effet de l'interaction à trois effets (dernière ligne du tableau) devrait d'abord être interprétée, puis les interactions à deux effets et enfin par les effets principaux. Si l'interaction à trois effets est significative, chaque interprétation devrait se faire à ce niveau, tandis que les interactions à deux niveaux et les effets principaux ne devraient pas être interprétés. Si l'interaction à trois niveaux n'est pas significative, la significativité des interactions à deux effets devrait être vérifiée. Chaque effet qui fait partie d'une interaction significative devrait être interprété à partir de l'interaction et pas au niveau de l'effet principal. Ce n'est qu'au cas où un effet principal ne fait pas partie d'une interaction significative que l'interprétation se fait directement au niveau de l'effet principal.

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique des tests : \* Valeur  $P \le 0.05 / **$  Valeur  $P \le 0.01 / ***$  Valeur  $P \le 0.001$  et NS pour un résultat non-significatif.

## B. Fréquence des occurrences de la pratique (par patient)

#### Nombre moyen de prestations par jour par patient : 1,93



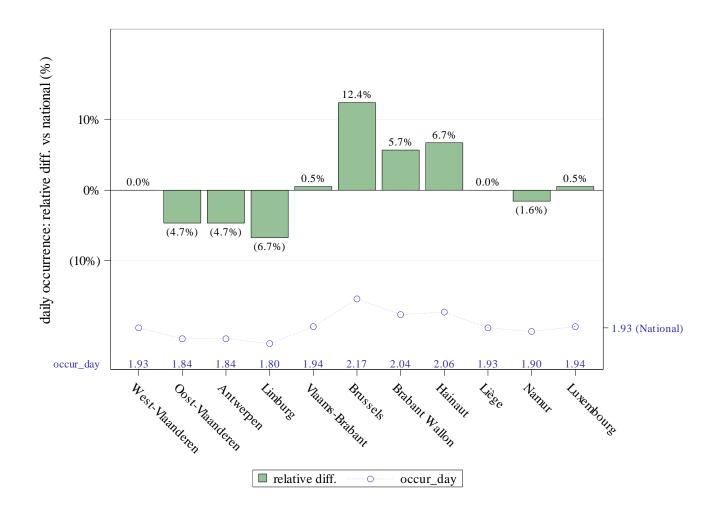
Répartition des jours-patients selon l'occurrence de la pratique par jour (2022)

Il arrive que plusieurs codes (similaires ou différents) relatifs à une même pratique soient facturés le même jour pour un même patient Ceci peut être dû entre autre à un effet anatomique qui pourra conduire, selon l'organe concerné, à effectuer la même pratique de manière **bilatérale** pouvant dès lors causer une occurrence de 2 prestations le même jour.

Ce diagramme circulaire présente la répartition des jours-patients selon le nombre de prestations réalisées un même jour chez un même patient.

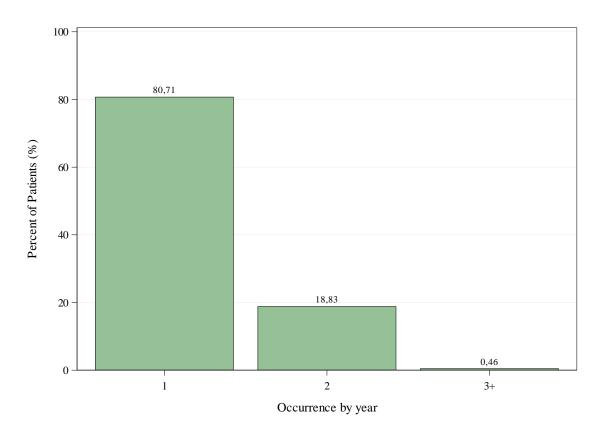
Ces analyses de fréquence des occurrences sont réalisées sur l'année **2022** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

Des valeurs « n.d. » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Nombre moyen de prestations par jour par patient par province et variation par rapport à la moyenne nationale (2022)

## Nombre de jours moyen par patient sur l'année : 1,20

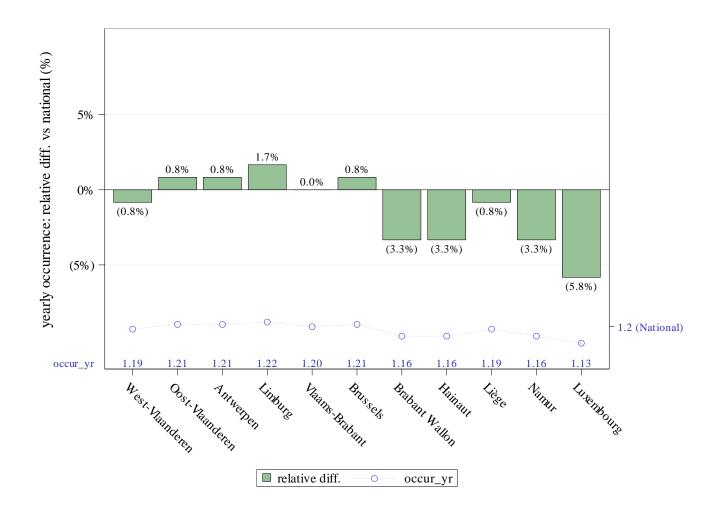


Après prise en compte de l'occurrence par jour, il arrive aussi qu'une ou plusieurs prestations d'une même pratique soient facturées plusieurs jours différents pour le même patient au cours de la même année.

Cet histogramme présente la répartition des patients selon l'occurrence de la pratique sur l'année (qui n'inclut pas l'occurrence par jour).

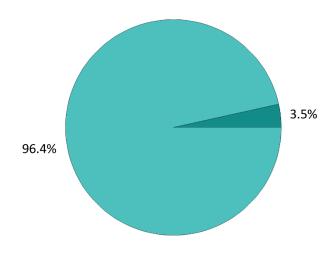
L'année **2022** a été prise en compte pour calculer l'occurrence des prestations (à partir des bases de données suivantes: Documents P, ADH et SHA).

Répartition des patients selon l'occurrence de la pratique sur l'année (2022)



Nombre de jours moyen par patient <u>sur l'année</u> par province et variation par rapport à la moyenne nationale (2022)

## C. Types de prise en charge du patient



Types de prise en charge				
Ambulatoire (privé)	96,5%			
Ambulatoire (polyclinique)	3,5%			
Hospitalier (de jour)	0,1%			
Hospitalier (séjour)	0,0%			

Outpatient (clinic) Outpatient (private)

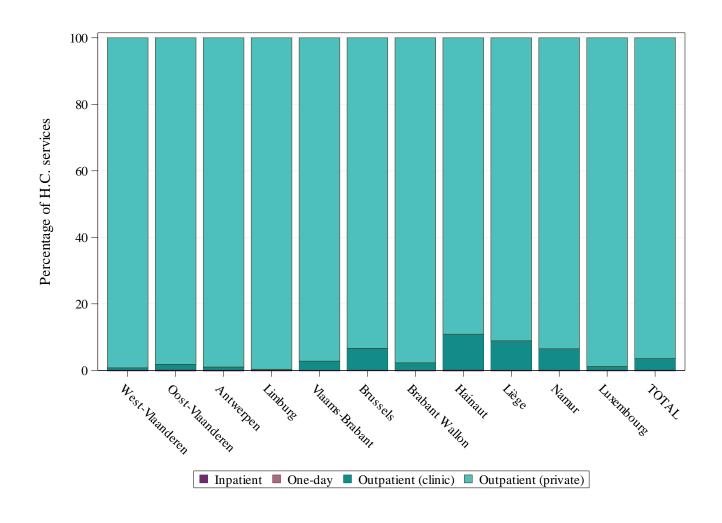
Répartition des types de prise en charge en 2022



En complément au chapitre abordant le taux de prise en charge ambulatoire (cf. page 18), l'analyse des types de prise en charge du patient peut être affinée en identifiant les sous-secteurs de soins ambulatoires (privé et polyclinique) et hospitaliers (hospitalisation de jour ou classique).

Ces présentes analyses sont réalisées sur l'année 2022 à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

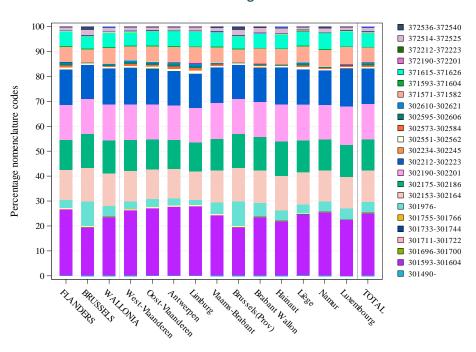
Des valeurs « n.d. » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Répartition des types de prise en charge par province (2022)

## D. Variations de codage et alternatives de la pratique

#### → Variations dans le codage :



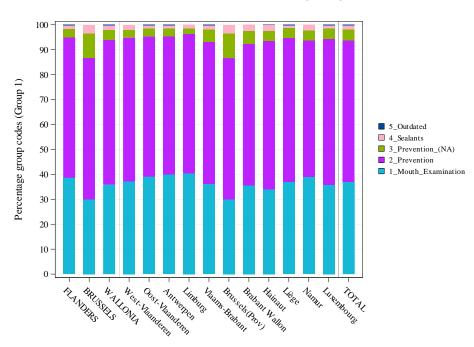
[Vu le nombre élevé de codes de nomenclature sélectionnés pour cette analyse, nous ne pouvons pas les reprendre en légende ici. Nous vous invitons donc à lire les détails les concernant en page 4 de ce rapport.]

Répartition en volume des codes de nomenclature

Significativité	Par région	Par province
Recours aux  Codes de nomenclature <sup>1</sup>	***	***

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le calcul de significativité est réalisé ici en comparant les différences géographiques de recours aux différents codes de nomenclature pour coder la pratique.

#### → Variations dans les alternatives de pratique :



[Vu le nombre élevé de codes de nomenclature sélectionnés pour cette analyse, nous ne pouvons pas les reprendre en légende ici. Nous vous invitons donc à lire les détails les concernant en page 4 de ce rapport.]

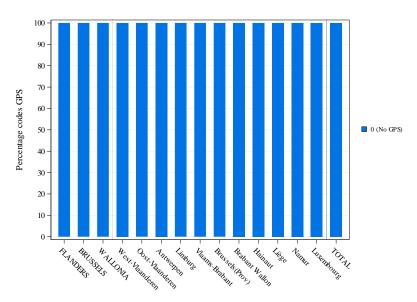
Répartition des choix des alternatives de pratique

Significativité	Par région	Par province
Choix des  Alternatives de pratique	***	***



Selon la nature de la pratique et les outils d'analyse disponibles, il peut être possible d'identifier et de définir des alternatives pour la réalisation de cette pratique. Dans ce cas, les codes de nomenclature définis pour l'analyse de la pratique sont regroupés dans l'objectif d'analyser si les choix de ces alternatives sont homogènes ou non à travers le territoire. Le calcul de significativité affiché dans le tableau est réalisé en comparant ces groupes de codes entre eux.

#### → Variation de recours aux soins à basse variabilité :



Répartition en volume des pseudocodes de soins à basse variabilité

Significativité	Par région	Par province
Recours aux Soins à basse variabilité <sup>1</sup>	NS	NS

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le calcul de significativité est réalisé ici en comparant le recours aux soins à basse variabilité dans leur globalité comparativement à la non-utilisation de ces forfaits (« No GPS »).